



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

Apprentissage Mars 2026

Département 64 - Pyrénées-Atlantiques

Une « notice apprentissage » pour le secteur de la boulangerie pâtisserie

Dans le cadre de la campagne « apprentissage et protection des mineurs » menée par le pôle travail (T), et comme pour le secteur Café, Hôtellerie et Restauration en 2022 avec l'UMIH, une notice a été élaborée par les services de la DDETS - Inspection du Travail et service Accompagnement des entreprises et des salariés - et proposée à l'avis de la fédération départementale de la boulangerie et pâtisserie.

Destinée aux employeurs d'apprentis, elle rappelle le cadre réglementaire applicable tant au niveau des droits légaux et conventionnels qu'en matière de santé et de sécurité au travail. Cette année, plusieurs manquements graves ont été constatés et ont donné lieu à des décisions d'opposition à engagement d'apprentis. Cette notice s'inscrit dans une démarche préventive qui constitue l'un des volets de l'action du pôle T.

Consultez la notice d'information réalisée avec la fédération départementale de la boulangerie.

